

# REUNION DU COMITE

## DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

### DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

#### **Etaient présents :**

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

#### **Absents et excusés :**

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLAYA, Bruno BLONDEAU, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Max LÉZIAN, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Michel SORIANO, Michel ZAGO

#### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Pierre LACOMME : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY  
Mme Muriel LARRIEU : pouvoir à M. Antoine MENDES

---

### MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 -

Conformément à l'article L1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris des crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers demande l'autorisation au Comité syndical de payer en 2025 les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2024.

Les crédits d'investissement ouverts en 2024 s'élèvent à 37 803 478 euros.

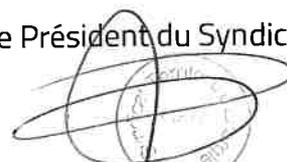
Après en avoir délibéré, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers autorise Monsieur le Président à payer en 2025 les dépenses d'investissement dans la limite de 9 450 869 euros sur les articles budgétaires répartis comme suit :

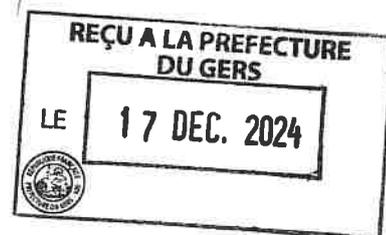
• Article	2051	5000,00 €
• Article	2041482	600 000,00 €
• Article	2041582	90 000,00 €
• Article	2181	10 000,00 €
• Article	21828	35 000,00 €
• Article	21838	10 000,00 €
• Article	21848	10 000,00 €
• Article	2315	6 000 000,00 €
• Article	2317	1 800 000,00 €
• Article	45811	390 869,00 €
• Article	45813	<u>500 000,00 €</u>
	Total	9 450 869,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

  
Jean-Guy DUPUY



# REUNION DU COMITE

## DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

### DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

#### **Etaient présents :**

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

#### **Absents et excusés :**

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLAYA, Bruno BLONDEAU, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Max LÉZIAN, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Michel SORIANO, Michel ZAGO

#### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Pierre LACOMME : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY  
Mme Muriel LARRIEU : pouvoir à M. Antoine MENDES

---

### **DECISION MODIFICATIVE – IMMOBILISATION DU PATRIMOINE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS**

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Énergie Gers donne lecture du rapport financier du concessionnaire ENEDIS, il s'établit comme suit :

« La valeur des actifs de la concession s'exprime par la valeur brute, par la valeur nette (non amortie) des ouvrages de distribution publique concédés et en service, par le montant des provisions constituées pour leur renouvellement et par la valeur de remplacement. »

Au 31 décembre 2023, ces données sont les suivantes :

TOTAL DES OUVRAGES CONCÉDÉS POUR LA CONCESSION



Total des ouvrages concédés	31/12/2023 (en K€ HT)	TTC (en K€)
Valeur brute comptable	688 789,00	826 546 ,80
Valeur nette comptable	387 539,00	465 046,80
Provisions constituées	32 941,00	39 529,20
Valeur de remplacement	930 170,00	1 116 204,00

Les valeurs ci-dessus prennent en compte la totalité des ouvrages de distribution publique :

- Les ouvrages localisés, rattachés à leur commune de localisation, sont pris en compte pour la valeur inscrite dans la comptabilité. Ce sont les réseaux HTA et BT et les postes de distribution publique, les branchements, les comptages et les colonnes montantes.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi localisé des compteurs Linky, ils ont également conduit à une gestion individualisée des transformateurs HTA/BT qui sont gérés de façon localisée. Ces deux natures d'ouvrage (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire.

Ces montants prennent en compte les ouvrages mis en service et retirés dans l'année.

Une réserve est émise par le Comité du STEG sur le calcul des provisions de renouvellement compte tenu de la réestimation de la durée de vie décidée unilatéralement par ENEDIS et dénoncée par le STEG dans une motion votée par le Comité du STEG. Il a donc été, à ce titre, proposé au Comité de rejeter les modes et durées d'amortissement pour les principaux ouvrages du compte rendu annuel.

Après avoir délibéré, le Comité décide :

- D'inscrire en dépense (compte 2411) et recette (compte 21534) la somme de 826 546,80 € afin de procéder à l'amortissement du patrimoine électrique du Syndicat Territoire d'Énergie Gers.
- De rejeter les modes et durées d'amortissement présentés unilatéralement par les services d'ENEDIS dans le compte rendu annuel d'activité.

Le Comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Guy DUPUY". Below the signature is a circular stamp with the text "Syndicat Territoire d'Énergie Gers" and "17 DEC 2024".

Jean-Guy DUPUY

# REUNION DU COMITE

## DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

### DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

### Étaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

### Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLAYA, Bruno BLONDEAU, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Max LÉZIAN, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Michel SORIANO, Michel ZAGO

### Absents ayant donné pouvoir :

M. Pierre LACOMME : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY  
Mme Muriel LARRIEU : pouvoir à M. Antoine MENDES

---

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RESEAUX D'ELECTRIFICATION ET DE RESEAUX ASSOCIES -

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Énergie Gers expose aux membres du Comité que suite à la dernière réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 19 novembre 2024 à 9h00, le marché public de travaux pour la période du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026 a été attribué.

Monsieur le Président présente les différentes attributions par lot :

N° du lot	Offre retenue	Note
1	BOUYGUES / ETPM	94,93
2	BARDE SUD-OUEST	94,51
3	CITEL	91,38
4	BARDE SUD-OUEST	95,25
5	SPIE SUD-OUEST	94,21
6	BARDE SUD-OUEST	95,25
7	EIFFAGE	92,25
8	BARDE SUD-OUEST / GABRIELLE	94,51
9	BOUYGUES / ETPM	94,93
10	BOUYGUES / ETPM	94,93

- Monsieur le Président propose aux membres du Comité d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour ce nouveau marché de travaux d'électrification rurale, d'éclairage public, de desserte en gaz et de génie civil téléphonique pour 2025.

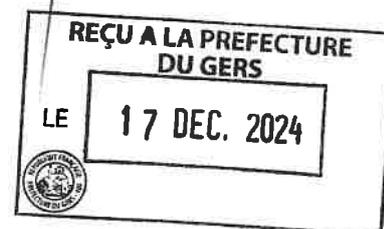
Il rappelle au Comité que par délibération du 17 septembre 2024, il a été autorisé à signer tous les marchés avec les candidats choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir délibéré, le Comité du Syndicat accepte l'ensemble de ces propositions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

  
Jean-Guy DUPUY



**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC  
DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA  
FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE**

**Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2025-2028**

**Entre les soussignés :**

- **Territoire d'énergie Gers**, autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représenté par son Président, M. Jean-Guy DUPUY, dûment habilité par délibération de son comité du 16 décembre 2024, domicilié, 6 place du Foirail, 32 000 AUCH,  
désigné ci-après « **l'autorité concédante** », d'une part,

**et, d'autre part,**

- **Enedis**, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 4, place de la Pyramide, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par M. Bastien TOULEMONDE, Directeur Régional Midi-Pyrénées Sud, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le 1<sup>er</sup> février 2021 par le Directoire d'Enedis, faisant élection de domicile 2 rue Roger Camboulives – BP 55713 31057 TOULOUSE Cedex 1,  
désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, ou « le gestionnaire du réseau de distribution »,

et

- **Electricité de France (EDF)**, société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros ayant son siège social 22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par M. Olivier ROLAND Directeur EDF Commerce Sud-Ouest, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2018 par M. Thierry LE BOUCHER Directeur des Opérations et de la Performance d'EDF, faisant élection de domicile au 4 rue Claude Marie Perroud, ACI B001 – Wood Park, 31096 TOULOUSE Cedex 1,  
désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de fourniture d'énergie électrique aux clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente, ou « le fournisseur aux tarifs réglementés de vente »,

**Ci-après désignés ensemble par « les parties ».**

Territoire d'énergie Gers, Electricité de France et Enedis ont conclu le 5 février 2020, pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession, ci-après désigné « le Contrat de concession ».

Le Contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2A un diagnostic technique partagé et un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2021-2024, ci-après désigné le « PPI ».

Le PPI arrivant à son terme, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés, d'actualiser le diagnostic technique partagé et d'élaborer le PPI de la période suivante, conformément à l'article 11 du cahier des charges et à l'article 6.2.3 de l'annexe 2A au cahier des charges du Contrat de concession.

**Cela étant exposé, il a été convenu ce qui suit.**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au Contrat de concession le PPI de la période 2025-2028, qui succède au PPI de la période 2021-2024.

#### **ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ANNEXE 2A AU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION**

Les dispositions des articles 2, 3, 5 et 6.2.2 de l'annexe 2A au cahier des charges du Contrat de concession sont remplacées par les dispositions figurant en annexe 1 du présent avenant.

#### **ARTICLE 3 – DATE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve que l'autorité concédante accomplisse les formalités propres à le rendre exécutoire.

#### **ARTICLE 4 – DROITS D'ENREGISTREMENT**

Le présent avenant est dispensé des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait en quatre exemplaires, reliés par le procédé Assemblact RC, empêchant toute substitution ou addition et signés seulement à la dernière page de la convention,

A Samatan, le 19 décembre 2024

**Pour l'autorité concédante,**

Le Président

Jean-Guy DUPUY

**Pour le concessionnaire,**

Le Directeur Régional Midi-Pyrénées Sud

Bastien TOULEMONDE

Le Directeur EDF Commerce  
Sud Ouest

Olivier ROLAND

## Annexe 1

### ANNEXE 2-A A L'ANNEXE 2

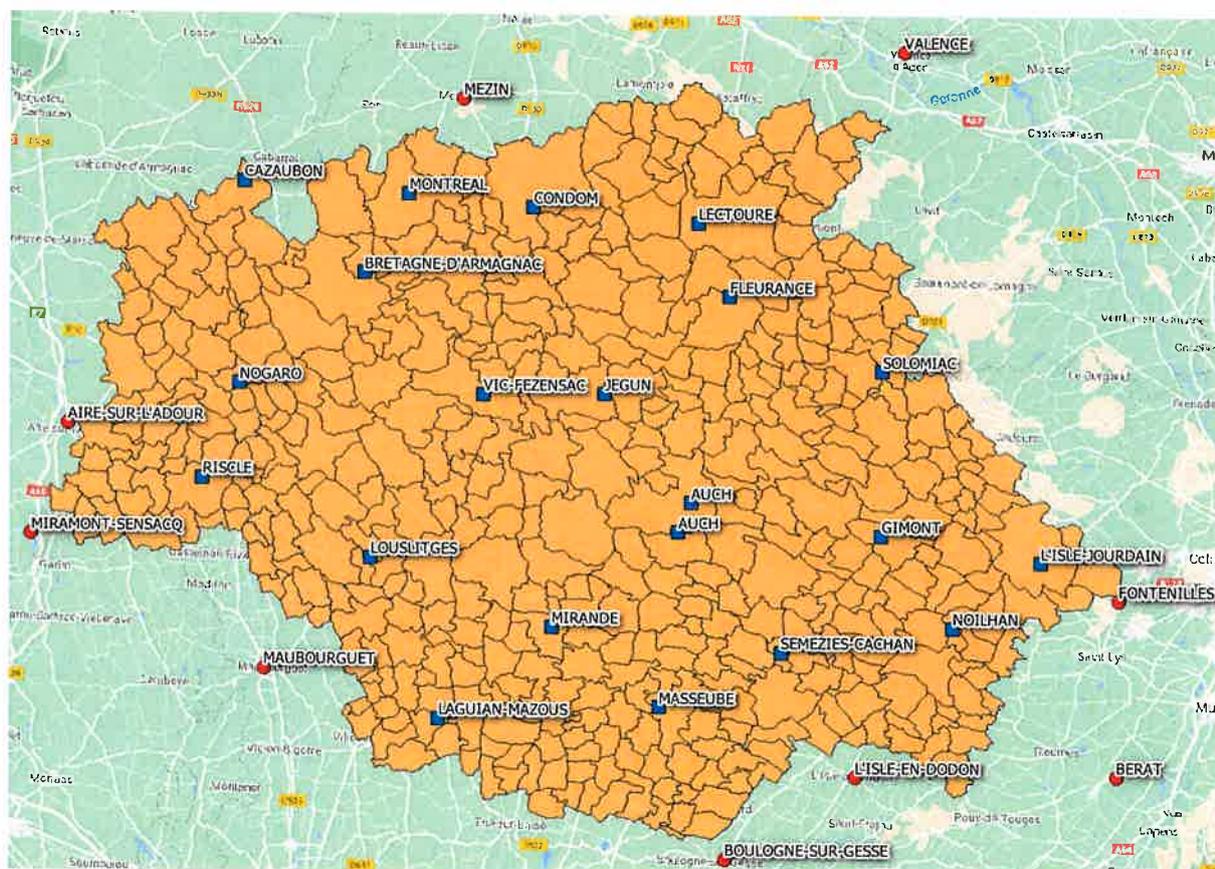
## SCHEMA DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS ET PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

(...)

### Article 2 - Diagnostic technique au 31 décembre 2023

#### a) Descriptif physique du réseau de distribution de la concession

##### a-1) Les postes sources alimentant la concession



Le réseau de distribution est alimenté par 29 postes sources, dont 21 situés sur le territoire de la concession.

## a-2) Les ouvrages HTA, HTA/BT et BT de la concession

### Le réseau HTA

Réseau HTA (en km)	2019	2020	2021	2022	2023
Souterrain	1 953	1 991	2 060	2 111	2 193
dont CPI	19	19	19	19	19
Aérien	5 789	5 814	5 830	5 820	5 784
dont faible section	25	25	25	25	23
<b>TOTAL HTA</b>	<b>7 742</b>	<b>7 805</b>	<b>7 890</b>	<b>7 931</b>	<b>7 978</b>
<i>Taux de réseau HTA Souterrain</i>	<i>25%</i>	<i>26%</i>	<i>26%</i>	<i>27%</i>	<i>27%</i>

Le réseau HTA est de type rural, avec une forte proportion d'aérien et un kilométrage important au regard du nombre de clients. Il présente un faible taux de croissance (+0,5%/an)

	Km réseau HTA	%
< 10 ans (2023-2014)	588	7%
Entre 10 et 20 ans (2013-2004)	731	9%
Entre 20 et 30 ans (2003-1994)	1386	17%
Entre 30 et 40 ans (1993-1984)	2803	35%
>= 40 ans 1983	2460	31%
<b>Total</b>	<b>7968</b>	<b>100%</b>

*Pour mémoire, le tableau des âges*

Ce tableau apporte une vision patrimoniale du réseau HTA. Les parties conviennent que la politique d'investissement et les décisions d'investissement ne sont pas fondées sur l'âge des ouvrages.

### Les postes HTA / BT

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de postes HTA / BT	8915	8956	9043	9104	9195
Dont postes cabines hautes DP	378	374	349	337	326

Le nombre de postes est en croissance, notamment du fait de la dynamique des producteurs BT > 36 kVA.

	Nombre de postes HTA/BT	%
< 10 ans (2023-2014)	1657	18%
Entre 10 et 20 ans (2013-2004)	1114	12%
Entre 20 et 30 ans (2003-1994)	833	9%
Entre 30 et 40 ans (1993-1984)	2057	22%
>= 40 ans 1983	3534	38%
	<b>9195</b>	<b>100%</b>

Pour mémoire, le tableau des âges

L'âge des postes correspond à l'âge de leur génie civil, qui n'a pas d'impact sur la qualité de la distribution d'électricité.

#### Le réseau BT

Réseau BT (en km)	2019	2020	2021	2022	2023
Souterrain	1 585	1 632	1 725	1 798	1 872
Aérien	6 500	6 476	6 458	6 442	6 406
Torsadé	5205	5263	5345	5415	5457
Nu	1295	1213	1113	1027	949
dont faible section	620	574	516	472	430
<b>TOTAL BT</b>	<b>8 085</b>	<b>8 108</b>	<b>8 183</b>	<b>8 240</b>	<b>8 278</b>
Taux de réseau BT Souterrain	20%	20%	21%	22%	23%
Taux de réseau sécurisé	84%	85%	86%	88%	89%

Le réseau BT est de type rural, avec une forte proportion d'aérien, et en faible croissance. Le kilométrage est important au vu du nombre de clients.

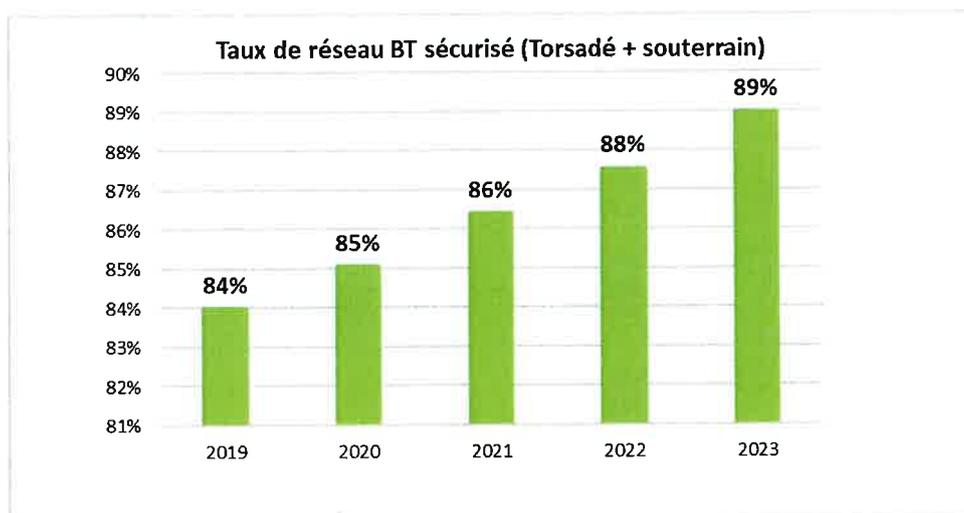
	km réseau BT	%
--	--------------	---

< 10 ans	1688	21%
Entre 10 et 20 ans	1548	19%
Entre 20 et 30 ans	1903	23%
Entre 30 et 40 ans	1671	20%
>= 40 ans	1468	17%
Total	8278	100%

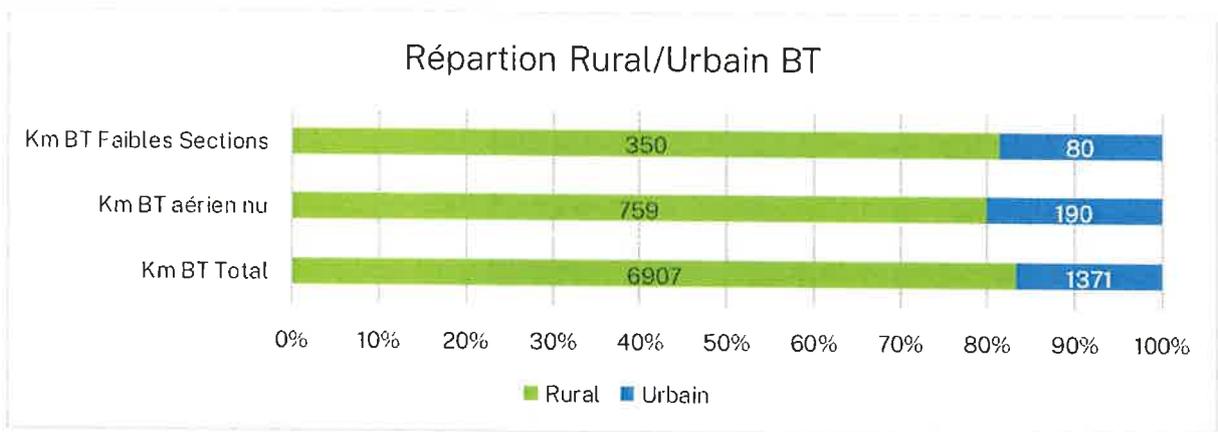
Ce tableau apporte une vision patrimoniale du réseau BT. Les parties conviennent que la politique d'investissement et les décisions d'investissement ne sont pas fondées sur l'âge des ouvrages.

Pour mémoire, à date, les durées d'amortissement comptable des ouvrages sont les suivantes :

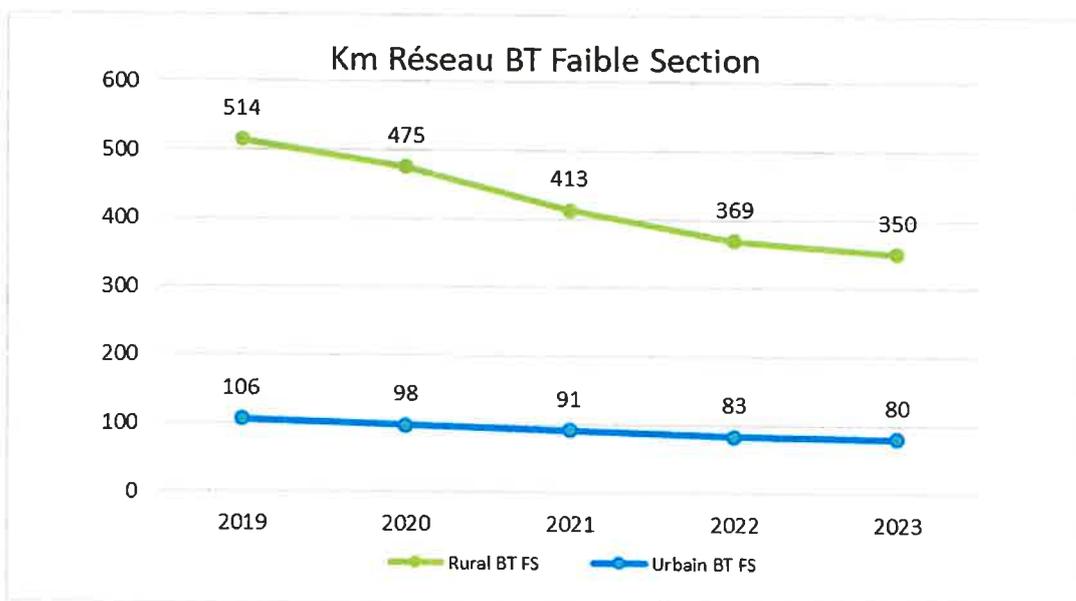
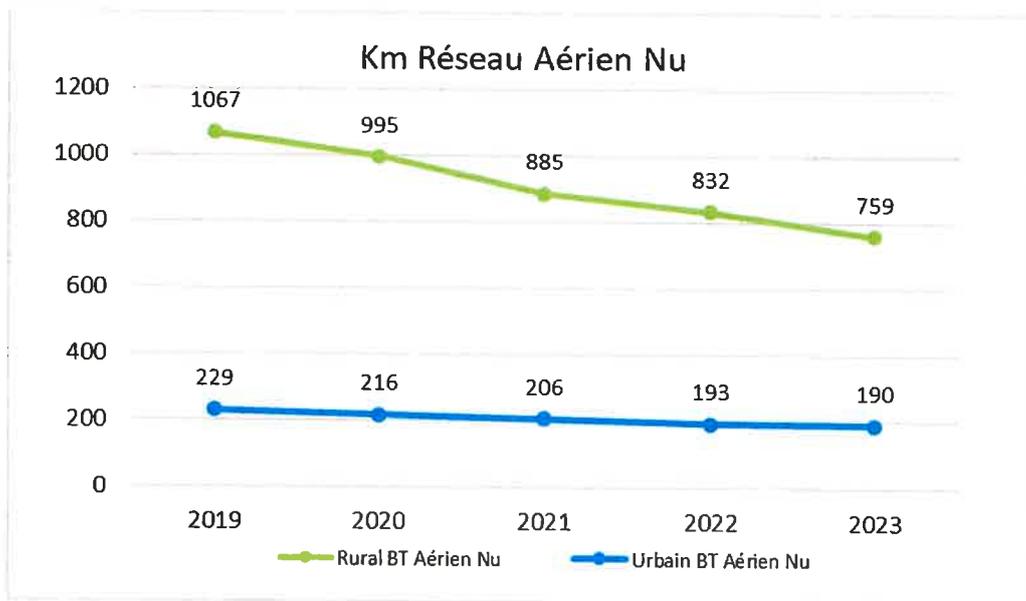
DUREE D'UTILITE ESTIMEES	
Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans ou 50 ans
Postes de transformation	30 ans ou 40 ans
Installations de comptage	20 à 30 ans
Liaisons réseau/dérivations individuelles	40 ans ou 50 ans



La proportion de réseau sécurisé est en croissance notable, en partie liée au remplacement de fils nus par du torsadé (+ 5% sur la durée du PPI précédent)



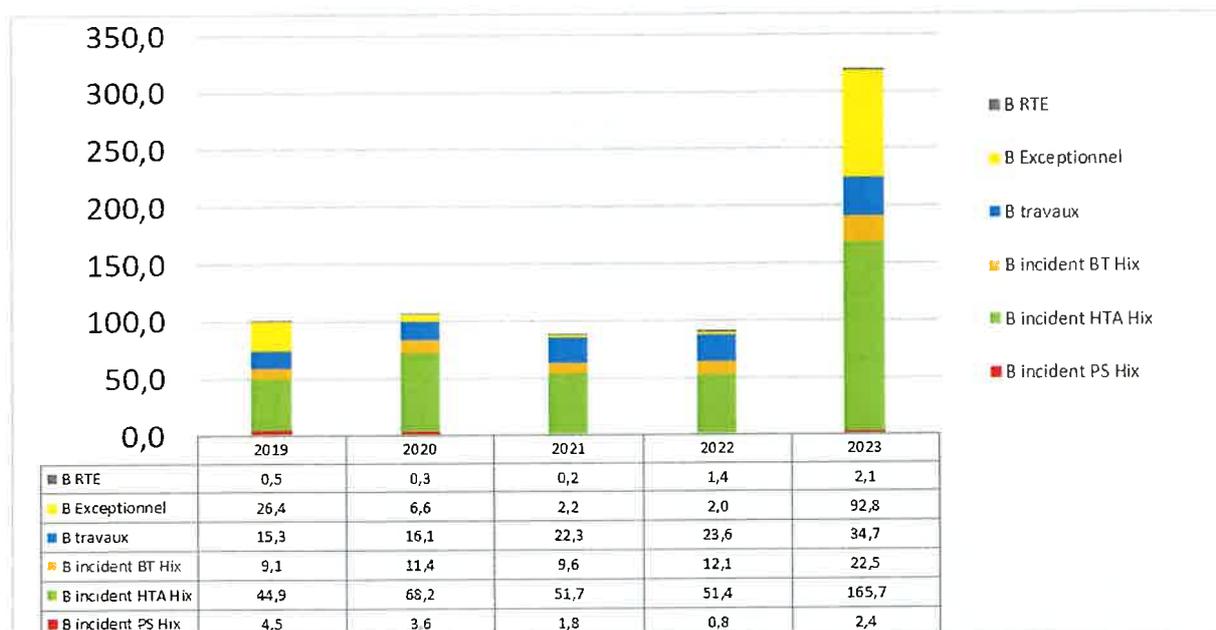
Le réseau aérien nu représente 11,5% du réseau BT, soit 949 km dont 430 km de faibles sections à fin 2023.



## b) Qualité du réseau de distribution de la concession

### b-1) Evolution du Critère B

Sur la concession, l'évolution de la durée moyenne annuelle de coupure cumulée par client BT en minutes (critère B) est la suivante :



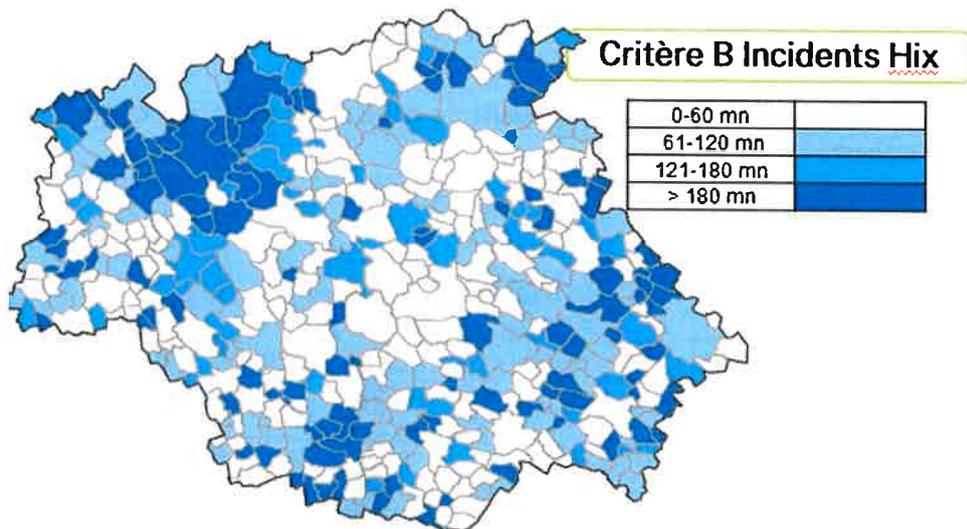
	2019	2020	2021	2022	2023
Critère BTCC	100,1	105,8	87,5	89,9	320,2
Critère B Hix hors RTE	73,7	99,2	85,3	87,9	225,3

Le critère B moyen Hix hors RTE sur la période 2020-2023 est de 114 min, l'année 2023 reste exceptionnelle en raison des épisodes d'orages violents durant l'été.

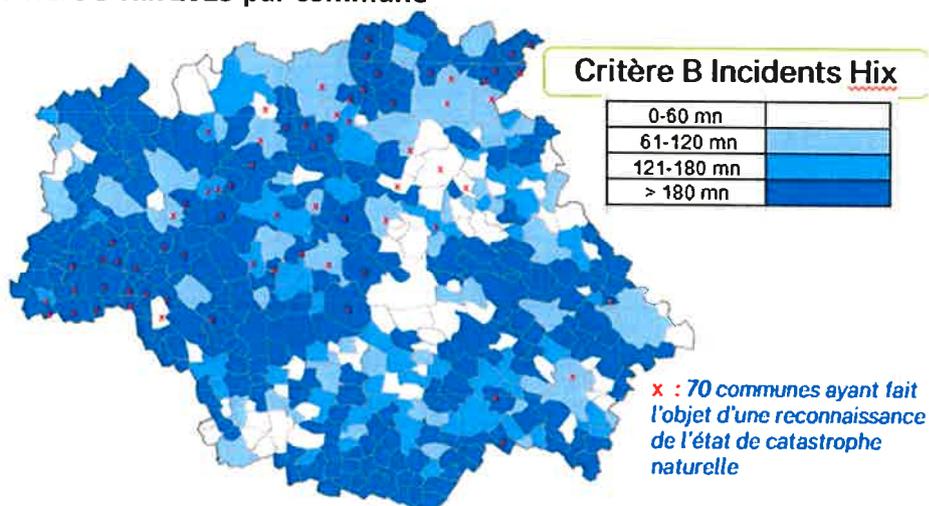
Les incidents d'origine climatiques représentent 38% du volume de l'incidentologie (HIX hors RTE) et 48% du critère B total.

On peut imputer 70 % du critère B incident HTA au réseau Aérien, avec une grande part sur la catégorie cause climatique

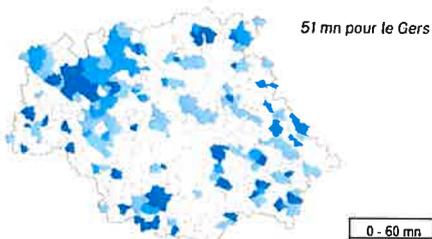
## Critère B Hix 2022 par commune



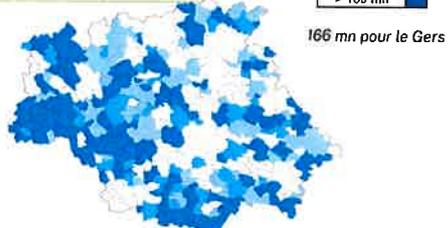
## Critère B Hix 2023 par commune



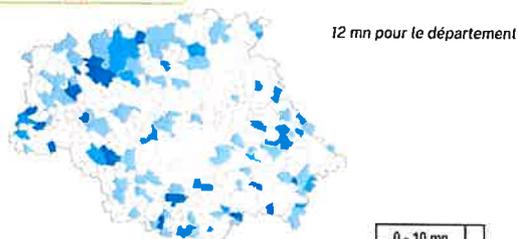
### B Incidents Hix HTA 2022



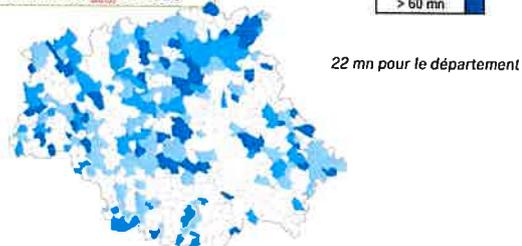
### B Incidents Hix HTA 2023



### B Incidents Hix BT 2022

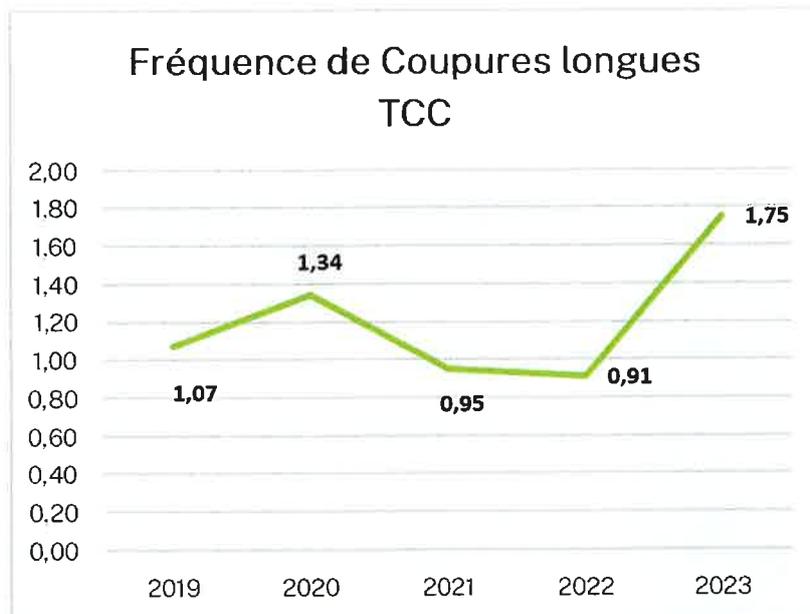


### B Incidents Hix BT 2023

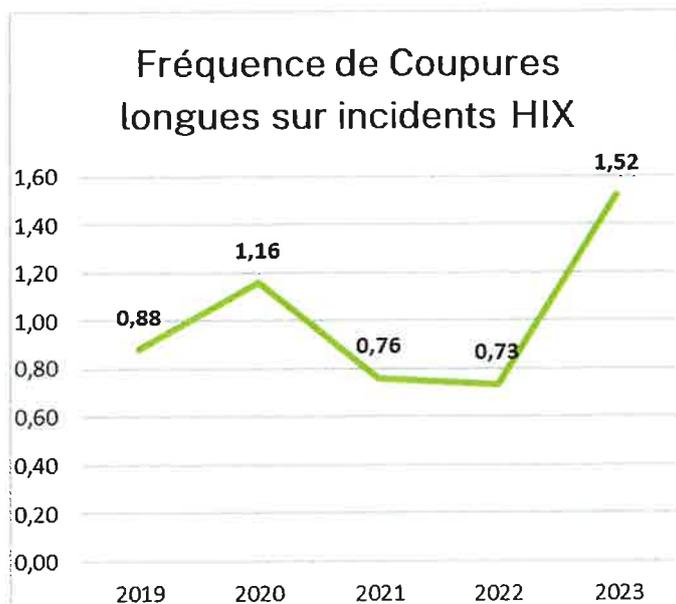


**b-2) Fréquence de coupures longues par usager sur incidents HIX**

*Nombre de coupures longues subies par les Clients BT / Nombre de clients BT :*



*Nombre de coupures longues subies par les clients BT hors travaux, hors RTE, hors événements exceptionnels / Nombre de clients BT :*



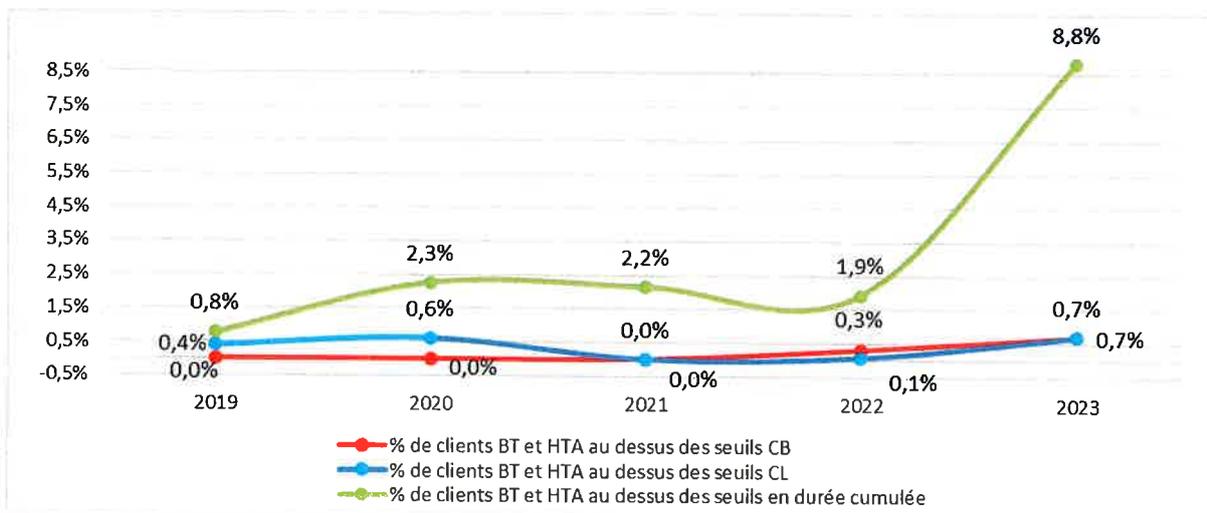
La baisse du taux de coupure moyen par client constatée depuis 2014 et liée à des incidents s'est globalement poursuivie jusqu'aux orages violent de 2023.

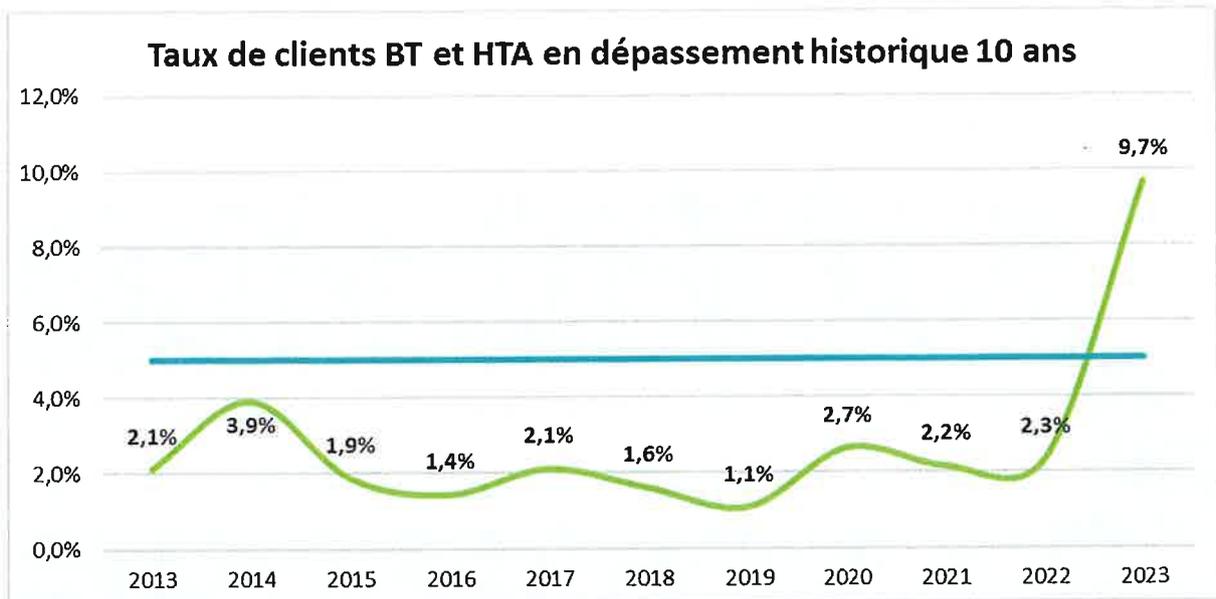
### b-3) Qualité de fourniture (seuils fixés par le code de l'énergie)

#### b-3-1) La continuité de fourniture

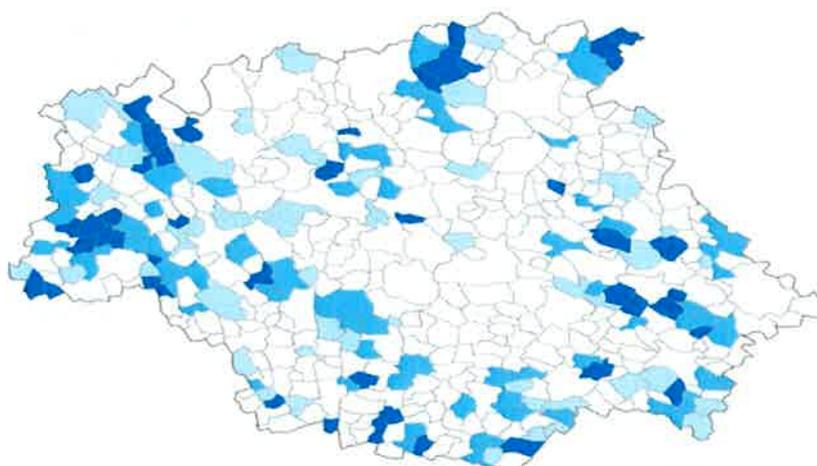
Les résultats relatifs aux seuils fixés par le code de l'énergie sont respectés chaque sur la période 2019-2022, en 2023 le seuil des clients client coupés au-delà de 13h notamment en raison des épisodes d'orages de l'été :

	2019	2020	2021	2022	2023
Clients > 35 Coupures Brèves	0	0	0	434	886
	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,7%
Clients > 6 Coupures Longues	487	766	0	84	862
	0,4%	0,6%	0,0%	0,1%	0,7%
Clients coupés + 13h	930	2 809	2 707	2 428	11 020
	0,8%	2,3%	2,2%	1,9%	8,8%
Clients au-delà des seuils	1 353	3 296	2 707	2 962	12 100
	1,1%	2,7%	2,2%	2,3%	9,7%





Taux de CMA en continuité de fourniture par commune, moyennés sur 2019 à 2023 :



0 - 4%	
5% - 10%	
11% - 20%	
> 20%	

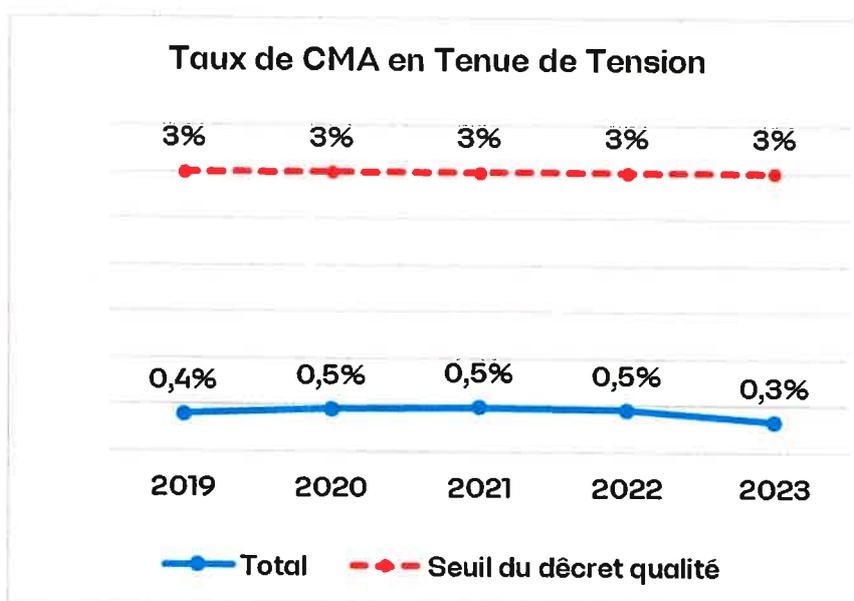
Taux de CMA moyenné  
2019-2023

Seules 6 Communes ont eu des CMA pendant au moins 3 ans sur les 5 dernières années (2019 à 2023) : Cazaubon, Condom, Gondrin, L'Isle Jourdain, Miradoux, Montréal.

### b-3-2) La tenue de tension

#### Evolution des taux de CMA BT

Clients BT Mal Alimentés	2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre	%								
Zone Rurale	359	0,5%	333	0,4%	358	0,5%	441	0,6%	279	0,4%
Zone Urbaine	127	0,3%	218	0,5%	228	0,5%	119	0,3%	131	0,3%
Total	486	0,4%	551	0,5%	586	0,5%	560	0,5%	410	0,3%



Les résultats relatifs aux seuils fixés par le code de l'énergie sont respectés chaque année depuis 2019 (Seuil : 3%).

#### Analyse des facteurs d'influence (annexe 1 de l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié)

Paramètres	Valeurs points pondérés				
	2019	2020	2021	2022	2023
% de CMA	0,40%	0,45	0,47	0,45%	0,33%
Chutes de tension HTA	0,54%	0%	0,06%	0,0%	0%
Prises de transformateurs HTA/BT	1,99%	1,65%	1,52%	1,62%	1,04%
Résidences secondaires	0,46	0,47	0,02	0,266	0,267
Réclamations	0,074	0,0	0,016	0,032	0,088
Valeur de l'indice local	3,68	3,35	3,90	4,47	4,94

Sur les cinq dernières années, l'indice local a respecté le seuil de qualité (< 8).

#### **b-4) Fiabilité des réseaux HTA et BT**

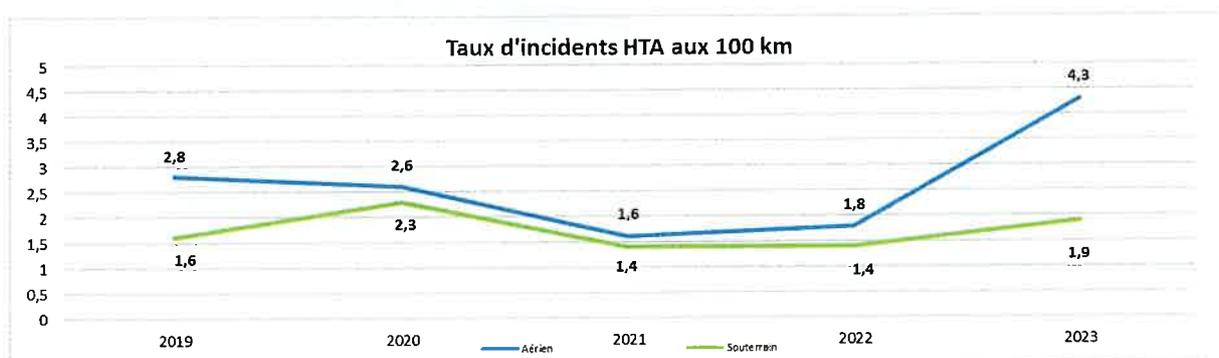
##### **b-4-1) Réseau HTA**

###### **b-4-1-1) La continuité de fourniture**

L'année 2023 marque une hausse significative mais exceptionnelle du taux d'incident HTA, elle fait suite à une baisse globale sur les 3 années précédentes

Les taux d'incidents se maintiennent au-dessous des moyennes nationales.

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'incidents aériens HTA aux 100 km de réseau aérien HTA	2,8	2,6	1,6	1,8	4,3
Taux d'incidents souterrains HTA aux 100 km de réseau souterrain HTA	1,6	2,3	1,4	1,4	1,9
Taux global d'incidents HTA aux 100 km de réseau HTA	3,5	3,5	2,4	2,5	5,0

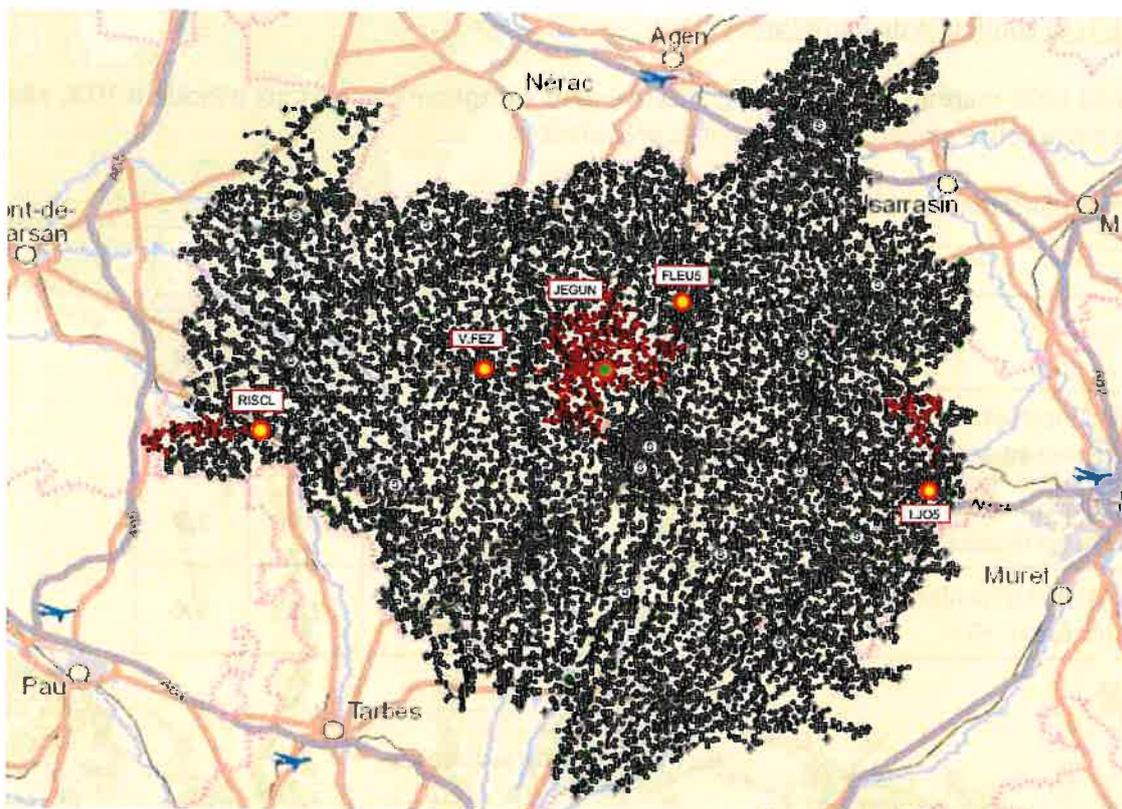


Aucun départ n'a subi plus de 50 coupures durant les 3 premières années du PPI.

3 départs ont subi plus de 50 coupures sur l'année 2023 : St MONT du PS RISCLE; BIGORRE du PS LAGUIN ; LA ROMIEU du PS CONDOM

## b-4-1-2) La tenue de tension

### Chutes de tension



A fin 2023, aucun départ n'est en chute de tension (> 5%) sur le département. A fin 2018, 4 départs étaient identifiés en chute de tension : JEGUN, MONTESTRUC, CADOURS et SAINT MONT.

### b-4-1-3) Les départs HTA les plus incidentogènes

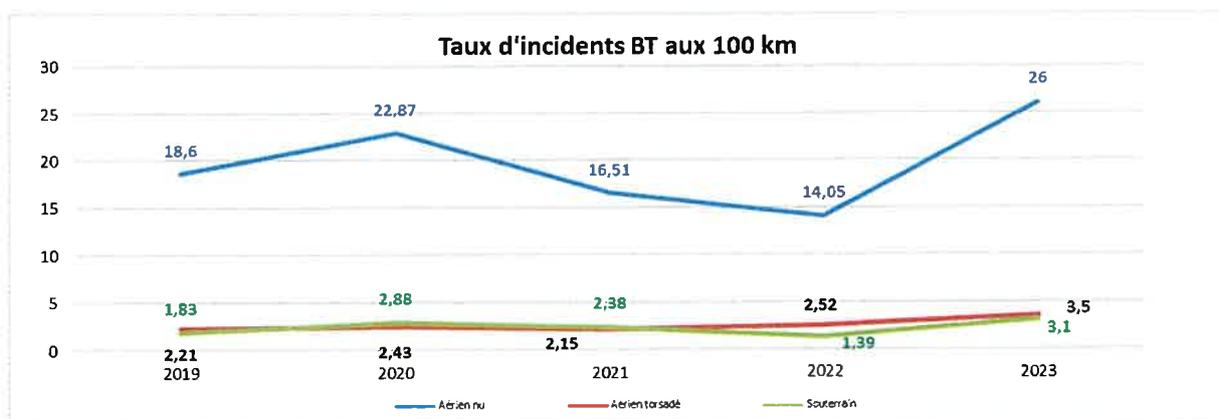
Départs HTA ayant eu plus de 4 coupures longues par an en moyenne sur les 5 dernières années (2019-2023) :

Poste source	Départ HTA	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne HIX sur 19-23
BRETAGNE	BARBOTAN	2	6	3	5	6	4,4
RISCLÉ	PRECHAC	4	5	0	3	10	4,4
VALENCE D'AGEN	ST ANTOINE	7	5	3	3	3	4,2

## b-4-2) Réseau BT

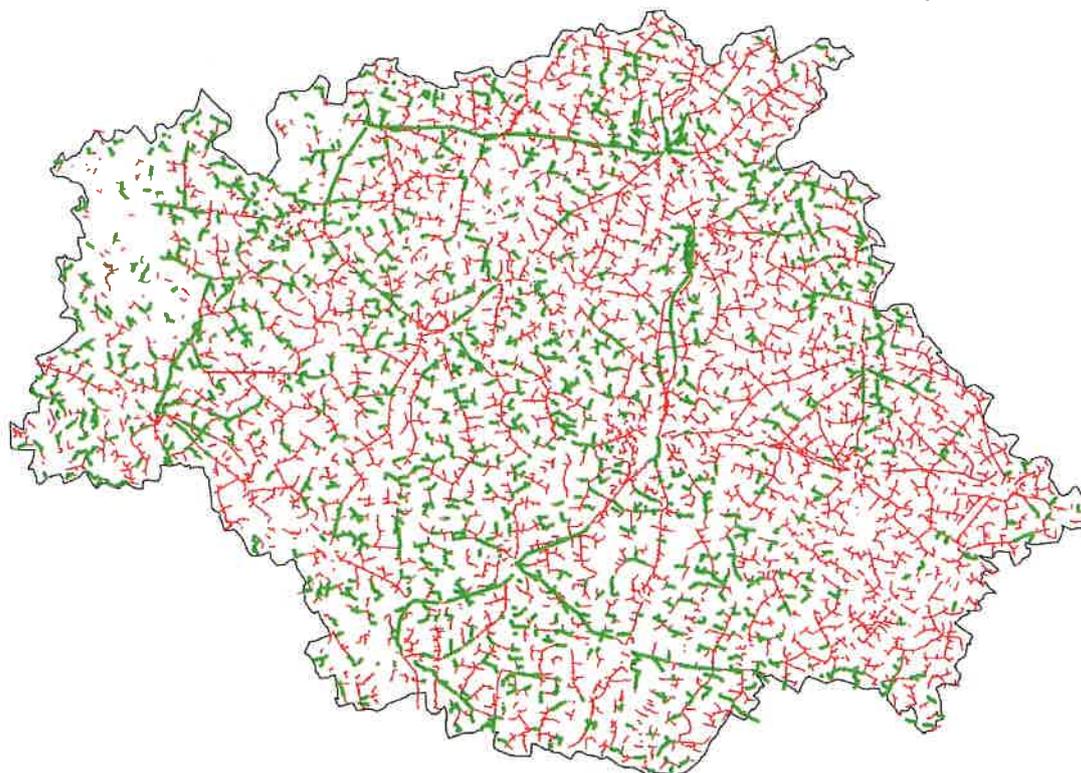
### b-4-2-1) les taux d'incidents

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'incidents BT aérien nu aux 100 km d'aérien nu	18,60	22,87	16,51	14,05	26
Taux d'incidents BT aérien torsadé aux 100 km d'aérien torsadé	2,21	2,43	2,15	2,52	3,5
Taux d'incidents BT Souterrain aux 100 km de BT souterrain	1,83	2,88	2,38	1,39	3,1
Taux d'incidents BT global aux 100 km de réseau BT	4,8	5,2	5,4	4,3	8



c) Facteurs environnementaux et risques climatiques

Le risque bois est durablement présent sur l'ensemble du département, de par la situation géographique et la typologie du réseau. Aucune zone prioritairement sensible ne peut être identifiée.



467 km de réseau HTA aérien sont situés en zone à risque bois, soit 8% du réseau HTA aérien.

A noter : une dynamique d'élagage constante, remise à niveau depuis plusieurs années.  
En moyenne 256 km/an sur la période 2020-2023.

• Elagage des lignes HTA :

	2020	2021	2022	2023
Longueurs élaguées	233 km	237 km	262 km	294 km

• Elagage des lignes BT :

	2020	2021	2022	2023
Longueurs élaguées	163 km	197 km	138 km	168 km

• Montants :

	2020	2021	2022	2023
Montants	1 200 k€	1 367 k€	1 216 k€	1 432 k€

d) Le réseau HTA en câbles à isolation papier imprégné (CPI)

Au regard de leur ancienneté et de leur technologie, de manière générale, les câbles à isolation papier imprégné (CPI) peuvent présenter un risque de défaillance de continuité de fourniture.

A fin 2023, le Gers compte 19 km de réseau HTA CPI, répartis essentiellement sur 5 communes dont le critère B est peu élevé.

A ce stade, ces câbles ne sont donc pas source d'incidentologie particulière, entre 2020 et 2023, l'effort s'est davantage porté sur les câbles synthétiques de 1ère génération, plus incidentogène jusqu'alors.

Libellé Commune	Longueur réseau CPI HTA
AUCH	10,4
FLEURANCE	2,9
EAUZE	2,3
VIC-FEZENSAC	1,5
MIRANDE	1,4

#### e) Les postes sources

Il n'existe pas, à fin 2023, de contrainte spécifique en soutirage sur les 21 postes sources situés sur la concession du Gers en schéma normal.

En injection, le bilan sur les travaux prévus dans le cadre du S3ReNR actuel est le suivant:

- poste source de CONDOM : ajout d'un transformateur 36MVA, le seuil de déclenchement des travaux est atteint.
- poste source de FLEURANCE : remplacement d'un transformateur 20MVA en 36 MVA, le seuil de déclenchement des travaux est atteint.
- poste source de LECTOURE : remplacement d'un transformateur 20 MVA en 36 MVA, le seuil de déclenchement des travaux est atteint.
- poste source de VIC FEZENSAC : remplacement d'un transformateur 20 MVA en 36 MVA, le seuil de déclenchement des travaux est atteint.
- poste source de RISCLE : remplacement d'un transformateur 20 MVA en 36 MVA quand le seuil de déclenchement des travaux est atteint.
- poste source de MIRANDE : remplacement de 2 transformateurs 20 MVA en 36 MVA, le seuil de déclenchement des travaux est atteint.

#### La spécificité du réseau 30 kV :

Sur les 21 postes sources du département, 9 sont en antenne HTB, secourus par le réseau HTA (7 en 30 kV – 2 en 20 kV).

7 d'entre eux sont secourus par un réseau HTA 30 kV, obsolète à ce jour : Bretagne, Condom, Lectoure, Fleurance, Riscle, Laguian, Mirande, soient 70 départs sur les 189 du Gers.

Boucle Nord : Bretagne, Condom, Lectour, Fleurance

Boucle Sud : Laguian, Mirande, Masseube, Riscle

La boucle nord est en cours de conversion en réseau 20 kV, celle-ci nécessite le remplacement de certains matériel et l'ajout de départs secourant ou en appui sur les différents postes.

La boucle sud sera maintenue en 30kV, certains matériels seront néanmoins renouvelés.

## f) Synthèse du diagnostic technique

Les Parties ont partagé et convenu de la synthèse suivante :

### Points forts

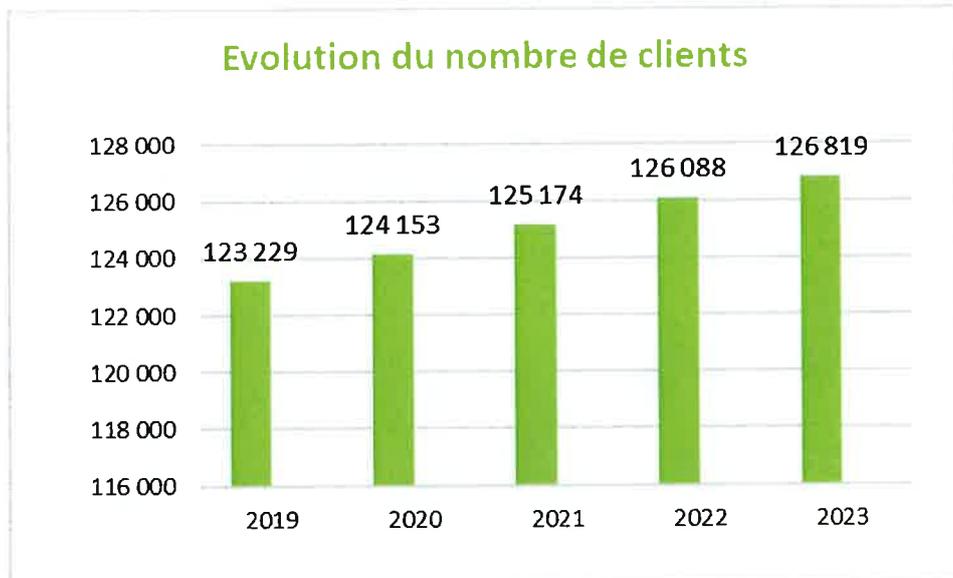
- A l'exception de 2023, une qualité de fourniture relativement bonne pour un territoire rural (important kilométrage de réseau et faible densité de population) et au regard des aléas climatiques auxquels le réseau est soumis.
- Des résultats bien en-dessous des seuils du décret qualité depuis plusieurs années sauf en 2023 pour la continuité.
- Plus aucun départ HTA en chute de tension.
- Une diminution rapide du linéaire de réseau BT fils nus grâce à l'action importante de l'AODE.
- Un territoire rural très engagé dans la transition énergétique et portant des opportunités et projets de développement de production photovoltaïque importants (en 5 ans + 105 % en nombre, + 54 % en GWh).
- Bonne capacité du réseau à absorber la production EnR en basse tension.

### Points de vigilance

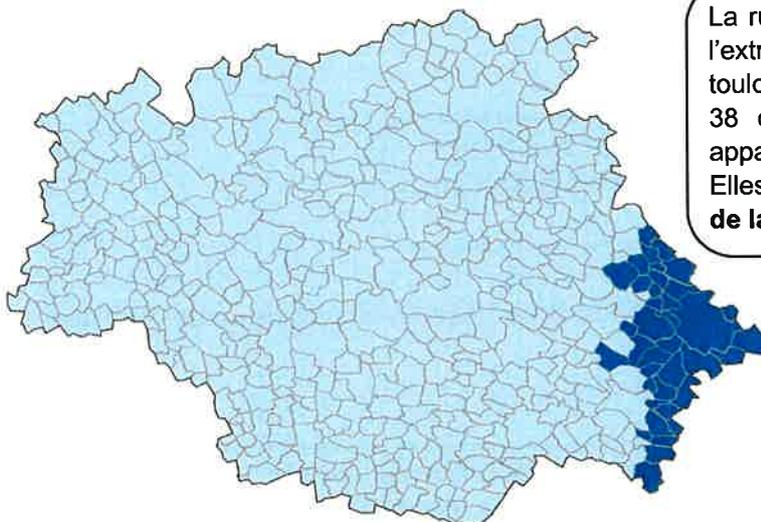
- En 2023, un critère B Hix hors RTE fortement dégradé (225 min) en raison des aléas climatiques qui ont touché le département et pour la première fois en 10 ans, un dépassement du décret qualité en continuité (9,66 % de CMA).
- Existence de zones orageuses et d'épisodes de vent assez récurrents, diffus sur l'ensemble du département.
- 73 % de réseau HTA en aérien.
- 77 % de réseau BT en aérien, dont 11 % soit 949 km de fils nus.
- Un linéaire de réseau important en zone boisée, nécessitant de l'élagage.
- Poursuivre la résorption du réseau HTA souterrain incidentogène même si le stock est peu important et que les câbles CPI HTA ne sont pas source d'incidentologie particulière, entre 2020 et 2023.
- Un réseau 30kV HTA qui permet d'assurer un secours de certains postes source en antenne HTB mais qui implique de l'entretien et son remplacement progressif.

## Article 3 - Evolution des besoins

### a) Le soutirage

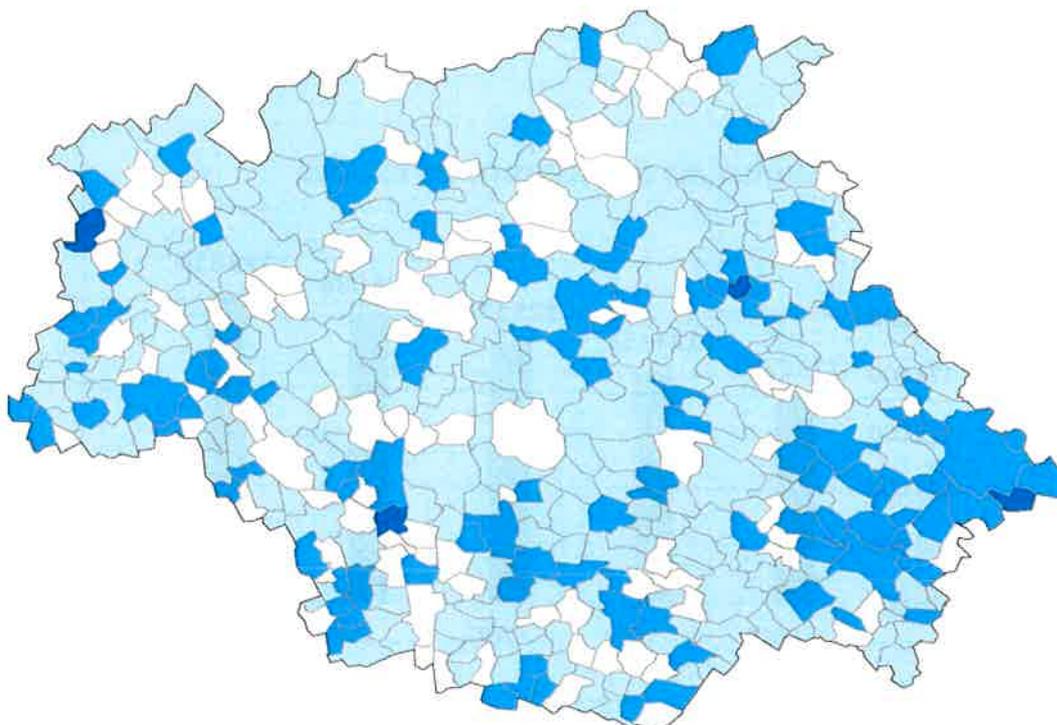


Le Gers est un département à forte dominance rurale, présentant une faible croissance du nombre de clients, corrélée à l'évolution démographique.



La ruralité du département contraste avec l'extrémité est, sous influence de l'aire toulousaine.  
38 communes de l'est du département appartiennent à l'aire urbaine de Toulouse.  
Elles regroupent 11 700 clients, soient **10% de la population du département**

**Taux de croissance du nombre de clients par commune entre 2019 et 2023 :**



< 0%	
0% - 3%	
3% - 10%	
>= 10 %	

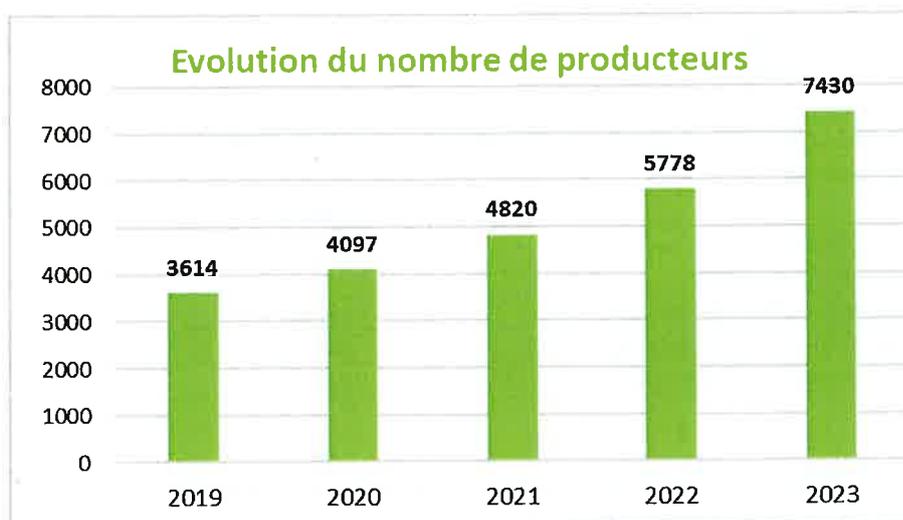
**Le taux de croissance global du nombre de clients en consommation** du département sur les 5 ans est de 3%

Le taux de croissance à la maille du département est faible, essentiellement concentré sur l'aire urbaine de Toulouse et l'axe Toulouse Auch

Le taux de croissance des 38 communes appartenant à l'aire urbaine de Toulouse (4,6%) a ralenti par rapport à la période 2014-18 (9%)

## b) L'injection

- Le dynamique de croissance des producteurs sur le département s'est encore amplifiée entre 2019 et 2023 (+105%). Cette croissance portée essentiellement par le photovoltaïque et montre une hausse de l'énergie injectée de 54% sur la même période.
- Depuis 2022, le nombre de raccordement de producteurs dépasse celui des raccordements de consommateurs.



Energie injectée sur le territoire GWh	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Eolien</b>					
<b>Hydraulique</b>	9	12	10	10	11
<b>Photovoltaïque</b>	169	180	203	238	268
<b>Autres</b>	17	15	12	18	21
<b>TOTAL</b>	195	207	225	266	300

## **Article 5 - Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2025-2028**

<b>Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2025-2028 (4 ans) : réseau BT</b>	
<b>Gestionnaire du réseau de distribution</b>	
<b>Ouvrages</b>	<b>Quantité</b>
Renouvellement BT fils nus (*)	20 km

(\*) Les travaux peuvent aussi concerner le remplacement partiel ou total des postes.

<b>Autorité concédante</b>	
<b>Ouvrages</b>	<b>Quantité</b>
Renouvellement BT fils nus	120 km

<b>Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2025-2028 (4 ans) : réseau HTA</b>	
<b>Gestionnaire de réseau de distribution</b>	
<b>Ouvrages</b>	<b>Quantités</b>
Renouvellement du réseau HTA aérien, dont faibles sections sur départs incidentogènes	12 km
Lignes aériennes HTA sécurisées (plan aléas climatiques - PAC)	13 km
Lignes aériennes HTA fiabilisées (rénovation programmée - RP)	315 km
Renouvellement du réseau HTA souterrain incidentogène dont CPI	2 km

**Engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution pour la période du 2<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'investissements 2025-2028 :**

L'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution porte sur le total des opérations prévues pour le PPI de la période 2025-2028, soit 19,5 M€, indiqué dans le tableau ci-dessous.

<b>Engagement financier prévisionnel sur les priorités de la concession (M€)</b>	<b>PPI 2025 – 2028</b>
<b>I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs</b>	<b>Hors périmètre</b>
<b>II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine (*)</b>	
II.1 Investissements pour la performance du réseau	
Renforcement des réseaux	2 M€
Climatique-sécurisation	4,3 M€
Modernisation des réseaux (dont postes HTA/BT)	13,2 M€
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	<b>Hors périmètre</b>
Environnement (article 8, intégration des ouvrages)	Hors périmètre
Sécurité et obligations réglementaires (dont PCB)	Hors périmètre
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Hors périmètre
<b>Total de l'engagement (M€)*</b>	<b>19,5 M€ (1)</b>

\* Hors Postes sources et hors Article 8

(1) dont 3,5 M€ consacrés aux travaux inclus dans le programme d'amélioration de la continuité globale d'alimentation proposé à l'autorité concédante le 28 juin 2024 en application de l'article D.

322-5 du code de l'énergie, qui relèvent des dispositions des articles R. 322-11 à R. 322-15 du code de l'énergie.

A titre indicatif, sur cet engagement de 19,5 M€ (1), l'enveloppe prévisionnelle consacrée aux investissements de renouvellement est évaluée à 13,1 M€:

Valeurs indicatives	2025 – 2028
<b>Réseau HTA</b>	
• Renouvellement d'environ 12 km de réseaux HTA aériens, dont faibles sections sur départs incidentogènes	2 M€
• Enfouissement de 13 km de réseaux HTA aériens sensibles aux aléas climatiques (PAC)	3,6 M€
• Renouvellement par la RP d'environ 315 km de réseaux HTA aériens	6,3 M€
<b>Réseau BT</b>	
• Remplacement de 20 km de fils nus BT lors d'opérations de restructuration ou de renforcement dont certaines en coordination avec le SDEG	1,2 M€ (hors art.8)

## **Article 6 - Suivi du programme pluriannuel et élaboration des programmes annuels**

(...)

### **6.2.2 Suivi annuel technique et financier**

Un bilan d'avancement du programme pluriannuel est réalisé entre l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution, à l'occasion des CRAC.

Avant le portage du compte rendu annuel d'activité, l'autorité concédante transmet au gestionnaire du réseau de distribution, chaque année, la liste des opérations réalisées qui ont concouru au plan pluriannuel d'investissement en précisant leur localisation, leur descriptif succinct.

Dans le compte rendu annuel d'activité du concessionnaire, le gestionnaire du réseau de distribution communique à l'autorité concédante le compte-rendu du programme de travaux de l'année précédente sous sa maîtrise d'ouvrage et la liste des investissements réalisés sur le territoire de la concession.

Outre le détail des investissements réalisés cité ci-avant, le gestionnaire du réseau et l'autorité concédante analyseront ensemble le fichier technique des ouvrages pour évaluer les quantités de réseau renouvelées.

La réalisation de chaque programme pluriannuel et son efficacité sont mesurées par des indicateurs de suivi, définis en concertation lors de l'établissement du programme pluriannuel. Ces indicateurs de suivis sont transmis dans les comptes rendus annuels d'activité.

Type de programme	Indicateur de suivi technique	Indicateur d'évaluation
Renforcement des réseaux HTA	Nombre de départs traités / an	Nombre de départs en contrainte de tension
Automatisation des réseaux HTA	Nombre de poches OMT en contrainte traitées / an	Nombre de poches OMT en contrainte
Fiabilisation réseau HTA aérien	Nombre de km HTA traités / an en RP	Taux d'incidents aux 100 km sur réseau HTA aérien
Renouvellement du réseau HTA aérien	Nombre de km de réseau HTA aérien renouvelés	
Maintenance du réseau HTA aérien	Nombre de km de réseau HTA élagués	
Renouvellement du réseau HTA souterrain CPI	Nombre de km de réseau HTA CPI renouvelés / an	Nombre de km de réseau HTA CPI restant
Maintenance du réseau BT aérien	Nombre de km de réseau BT élagués	
Renforcement réseau BT	Nombre de départs BT traités / an en coordination gestionnaire du réseau de distribution / autorité concédante	Taux de CMA BT en zone rurale / urbaine
Réseau BT aérien incidentogène	Nombre de km de réseau BT fils nus faibles sections renouvelés, en coordination gestionnaire du réseau de distribution / autorité concédante	Nombre de km de BT fils nus faibles sections restant en zone rurale / urbaine
	Nombre de km de réseau BT fils nus hors faibles sections renouvelés, en coordination gestionnaire du réseau de distribution / autorité concédante	Nombre de km de BT fils nus hors faibles sections restant en zone rurale / urbaine
Mise en conformité des colonnes montantes selon opportunités	Nombre de colonne mises en conformité selon opportunités (à la suite d'incidents, de dépannage et des nouvelles demandes de raccordement dans les colonnes)	
Conversion des réseaux 30 kV en réseau 20 kV de la boucle nord	Nombre de km de réseau 30 kV convertis en 20 kV	Nombre de km de réseau 30 kV restant
Surveillance du réseau	Nombre de départs HTA > 4,5% de chutes de tension	
Accompagnement de la transition énergétique	Nombre de compteurs Linky posés	Nombre de compteurs Linky téléopérables
Accompagnement de la transition énergétique	Opérations réalisées dans le cadre du S3REnR	
Politiques d'investissement sur les différents leviers	Critère B Hix hors RTE moyenné sur 4 ans	

Politiques d'investissement sur les différents leviers	Nombre de communes ayant eu des CMA I pendant au moins 3 ans sur les 5 dernières années	
--	---	--

<b>Suivi année <i>n</i> des dépenses d'investissement du gestionnaire du réseau de distribution dans le cadre du PPI</b>				
Dépenses d'investissement (M€)	Total Prévisions d'investissements PPI	Réalisé de l'année <i>n</i>	Réalisé en cumulé à fin d'année <i>n</i>	Commentaires
II. Investissements pour la performance du réseau				
Renforcement des réseaux				
Climatique-sécurisation				
Modernisation des réseaux dont Poste HTA/BT				



# REUNION DU COMITE

## DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

### DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

#### **Etaient présents :**

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

#### **Absents et excusés :**

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLAYA, Bruno BLONDEAU, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Max LÉZIAN, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Michel SORIANO, Michel ZAGO

#### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Pierre LACOMME : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY  
Mme Muriel LARRIEU : pouvoir à M. Antoine MENDES

---

### **CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION – AVENANT N° 1**

VU la Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente en date du 5 février 2020 reçu à la Préfecture le 7 février 2020

VU le cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente en date du 5 février 2020 reçu à la Préfecture le 7 février 2020,

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Énergie Gers expose au Comité syndical que dans le cadre de l'Article 2 de la présente Convention, il est prévu entre le concédant et le concessionnaire une clause de revoyure pour actualiser par avenant la situation contractuelle et permettre des modifications substantielles des éléments caractéristiques de la concession.

Le premier plan pluriannuel d'investissements pour la période 2021-2024 arrive à son terme.

Il est à noter que c'est un premier exercice et qu'il est beaucoup trop tôt pour tirer des enseignements par une projection sur les prochains plans pluriannuels d'investissement et sur la définition de la qualité du service du concessionnaire sur la concession.

L'année 2023 a fait l'objet d'un événement climatique qui a fortement influencé les indicateurs « qualité » et auquel le concédant attend une réponse d'ENEDIS au regard de ses obligations.

Les deux parties se sont rencontrées pour se projeter sur la période 2025-2028. Un bilan des investissements a été réalisé, le diagnostic technique a été actualisé et une proposition d'un nouveau PPI pour la période 2025-2028 a été élaboré en concertation conformément à l'article 11 du cahier des charges de concession et à l'article 6.2.3 de l'annexe 2A du cahier des charges de concession.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter l'avenant n° 1 au contrat de concession auquel il est fait lecture en séance. Monsieur le Président fait remarquer à l'assemblée une augmentation substantielle des investissements d'ENEDIS sur la période pour répondre aux graves désordres causés sur les réseaux par les orages de l'année 2023.

Monsieur le Président sollicite le Comité syndical pour approuver le projet d'avenant et pour l'autoriser à contractualiser celui-ci avec ENEDIS.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers décide :

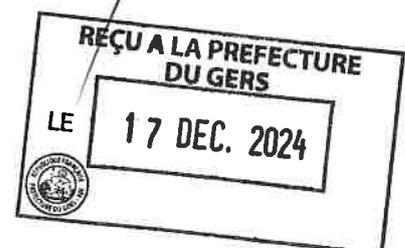
- D'approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession pour le service public de développement et de l'exploitation de réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de concession pour le service public de développement et de l'exploitation de réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY



# REUNION DU COMITE

## DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

### DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

#### Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

#### Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLAYA, Bruno BLONDEAU, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Max LÉZIAN, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Michel SORIANO, Michel ZAGO

#### Absents ayant donné pouvoir :

M. Pierre LACOMME : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY  
Mme Muriel LARRIEU : pouvoir à M. Antoine MENDES

---

### RECONDUCTION DU MARCHÉ TST : MISE EN PLACE DE MOYENS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE PENDANT LES TRAVAUX – ANNEE 2025 -

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers rappelle que le Comité syndical a autorisé son Président à lancer ce marché MAPA à bon de commande (Marché MAPA attribué le 07/06/2024).

Monsieur le Président expose que la durée de ce marché est fixée à un an et peut faire l'objet d'une reconduction pour une durée unitaire d'un an.

Vu la qualité d'exécution de l'entreprise et l'appréciation des prix réalisés, Monsieur le Président propose la reconduction pour une année et sollicite du Comité l'autorisation de signer les documents afférents à cette opération.

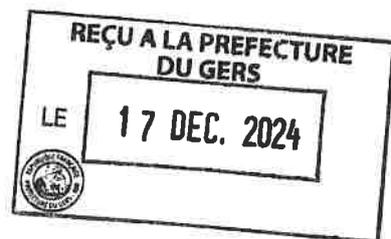
Après échanges de vues, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers décide :

- De reconduire ce marché pour un an et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette opération.
- De maintenir l'enveloppe de crédit à 50 000 euros TTC/an pour montant des prestations consacré à ce marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



# REUNION DU COMITE

## DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

### DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

#### **Etaient présents :**

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

#### **Absents et excusés :**

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLAYA, Bruno BLONDEAU, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Max LÉZIAN, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Michel SORIANO, Michel ZAGO

#### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Pierre LACOMME : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY  
Mme Muriel LARRIEU : pouvoir à M. Antoine MENDES

---

### **ENTREE DE LA SEM ENR 32 AU CAPITAL DE LA SOCIETE « SPV FLEURANCE » -**

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Énergie Gers expose au Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers que la candidature commune WATTEOS / ENR32 avait été validée par le conseil d'administration de la SEM ENR 32 du 8 avril 2024.

Les CAPEX du projet sont estimés à 2,1 millions d'euros pour une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance comprise entre 2 et 3 MW.

Cette candidature a remporté l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la commune de Fleurance et ce groupement va donc engager le développement d'un parc photovoltaïque sur cette commune.

Pour cela, il convient de créer une société de projet (SAS) qui disposera d'un capital de mille euros. L'actionariat de cette société de projet sera le suivant :

- 51 % WATTEOS INVEST
- 49% ENR 32

La société sera dirigée par un président (WATTEOS INVEST) et un comité stratégique composé paritairement de représentants de WATTEOS INVEST et d'ENR 32 qui prendra ses décisions à l'unanimité de ses membres présents ou représentés. Les actions de la SPV ne pourront pas être cédées pendant une période de trois ans afin de garantir la stabilité du capital pendant la période de développement et de construction du projet.

Au-delà de cette période d'inaliénabilité, la cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité. En outre, l'actionnaire qui souhaite céder ses titres (hors transfert libre) devra respecter un droit de première offre au bénéfice de l'autre actionnaire.

Ce dernier bénéficiera également d'un droit de sortie totale suivant lequel il pourra céder l'intégralité de ses titres au cessionnaire en même temps que l'actionnaire cédant et aux mêmes conditions. La convention d'avance en compte courant d'associé régit l'apport initial et tout apport complémentaire dans la limite d'un plafond de 300 000 euros par actionnaire.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la convention seront rémunérées au taux maximum fiscalement déductible à compter de la date de la mise à disposition des fonds, sauf accord des partis exprimés par tout moyen écrit pour prévoir un taux différent.

Ce schéma contractuel prévoit bien la répartition des rôles entre WATTEOS INVEST et la SEM ENR 32 pour la construction et l'exploitation de la centrale.

Les dépenses pour la SEM ENR 32 seront donc les suivantes :

- Acquisition d'actions : 490 euros (490 actions à 1 euro)
- Montant maximum de compte courant associé (CCA) pour la phase développement : 300 000 euros

Il est demandé l'approbation du projet de prise de participation dans la société « SPV Fleurance » par la SEM ENR 32 au Comité syndical suivant les conditions préalablement énoncées.

Prenant en compte l'abstention de Monsieur Jean-Jacques Sagansan, membre du Comité et Président de la SEM ENR 32, le Comité syndical décide :

- D'autoriser la SEM ENR 32 à prendre des participations à la hauteur de 49% dans la « SPV Fleurance » pour un montant maximum de 300 490 euros.

Fait et valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Guy Dupuy".

Jean-Guy DUPUY

# REUNION DU COMITE

## DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

### DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

#### **Etaient présents :**

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Jean-Claude BOUSQUET, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Joël DURREY, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Guy FORMENT, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

#### **Absents et excusés :**

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Bruno BLAYA, Bruno BLONDEAU, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Max LÉZIAN, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Michel SORIANO, Michel ZAGO

#### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Pierre LACOMME : pouvoir à M. Jean-Guy DUPUY  
Mme Muriel LARRIEU : pouvoir à M. Antoine MENDES

---

### **AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DEPOSE EN PREFECTURE LE 02/03/2021 – NOTIFIE LE 05/03/2021 –**

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'il a reçu un courrier de la société CITEL en date du 12/12/2024, l'informant d'un changement d'adresse de l'établissement de Mauvezin.

La société CITEL est titulaire d'un marché public sur le lot 3 dont la référence est mentionnée sur le titre de la présente délibération. Monsieur le Président informe le Comité qu'en cas de changement de domiciliation, il est nécessaire de passer un avenant au marché. Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer un avenant au marché pour officialiser le changement d'adresse de la société CITEL.

L'ancienne adresse était :

CITEL  
ZA Artisanale  
32120 MAUVEZIN

La nouvelle adresse sera :

CITEL  
5 Zone Artisanale  
A Lassale  
32120 MAUVEZIN

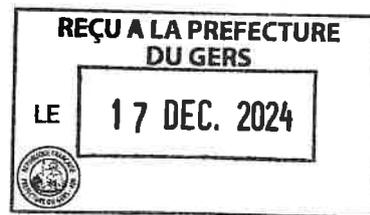
Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De prendre acte du projet d'avenant annexé à cette délibération
- D'autoriser le Président à signer cet avenant avec la société CITEL pour acter le changement d'adresse

Fait et délibéré ; les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



# Avenant n° 1

## Lot 3

- VU le marché intitulé travaux d'électrification rurale déposé en Préfecture le 02/03/2021 et notifié le 05/03/2021
- VU le courrier de la société CITEL en date du 12/12/2024

Les deux parties conviennent des éléments suivants :

L'ancienne adresse de la société CITEL est située :  
ZA Artisanale 32120 MAUVEZIN

La nouvelle adresse de la société CITEL après signature par les deux parties sera :  
CITEL 5 Zone Artisanale A Lassale 32120 MAUVEZIN

Le pouvoir adjudicataire

Le Responsable légal  
de la société CITEL

Jean-Guy DUPUY

## EXPERIMENTATION D'UN CONTRAT DIRECT D'ACHAT D'ELECTRICITE RENOUVELABLE : **CADER** DANS LE CADRE DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE.

Dans le cadre du futur marché d'énergie pour la période 2026-2028 que nous portons avec les 12 syndicats suivants : Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gard, Haute-Loire, Hautes-Pyrénées, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne, le groupement souhaite lancer une procédure de Contrat d'Achat Direct d'Energie Renouvelable (CADER ou Power Purchase Agreements : PPA) auprès d'un producteur.

Un CADER est un accord à terme entre un producteur d'énergie et un consommateur. Dans ce contrat, le producteur s'engage à vendre de l'électricité à un prix sur une période déterminée, tandis que l'acheteur garantit d'acheter cette électricité.

Un certain nombre de membres ont sollicité le groupement sur l'opportunité offerte par les récentes évolutions législatives et notamment la loi du 10 mars 2023 qui crée l'article L331-5 du Code de l'Energie et qui réglemente ces contrats.

L'objectif de la démarche est de permettre la décarbonation et la diversification de l'approvisionnement en électricité dans le cadre du groupement d'achat. La fixation du prix sur une partie de la consommation et une durée déterminée permet également d'accentuer la décorrélation avec le marché de gros qui, on l'a vu lors de la crise de 2022, peut voir les prix de l'énergie s'envoler.

Le projet porté par le groupement serait d'expérimenter le CADER sur une fraction des contrats des membres : IRVE des SDE volontaires + membres ayant d'importants volumes de consommation et souhaitant s'associer à la démarche.

Ces contrats sont réservés à de gros consommateurs d'électricité (10 GWh minimum de productions renouvelables pour 40 GWh de consommations annuelles).

Le groupement doit donc trouver des suffisamment de contrats pour atteindre ce volume de 40 GWh pour contractualiser avec un producteur sur 3 ans à prix fixe et pour un quart des consommations.

La question est de savoir si vous souhaitez intégrer à cette expérimentation les 48 bornes de recharge pour véhicules électriques que nous avons installées sur le territoire du département.